

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 26 avril 2012**

**DCM N° 12-04-04**

**Objet : Dispositif d'aide au premier départ en centres de vacances - Convention de partenariat Ville de Metz – CCAS – Association Jeunesse au Plein Air.**

**Rapporteur : M. SCUDERI, Adjoint au Maire**

La Ville de Metz, via le Service Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante met en œuvre tout au long de l'année des actions dans un but éducatif et d'éducation à la citoyenneté, tout en favorisant la mixité en permettant la rencontre de jeunes d'origines sociales et culturelles différentes. Pendant l'été, la Ville propose aux enfants et aux jeunes, qui restent dans la commune, l'opération « animation estivale »; elle soutient en parallèle les associations messines qui organisent des accueils de loisirs ou des départs collectifs en centres de vacances. Pour autant, à Metz comme ailleurs, beaucoup trop de jeunes n'ont encore jamais bénéficié de vacances par manque de moyens.

L'association Jeunesse au Plein Air, une confédération laïque reconnue d'utilité publique qui regroupe 23 associations organisatrices de centres de vacances, développe un dispositif qui vise à favoriser le premier départ. Cette opération "Premier départ en centre de vacances" permet aux familles de bénéficier d'une aide financière significative permettant à leurs enfants de partir grâce notamment à la mobilisation des collectivités. Même si ce dispositif a permis à un certain nombre d'enfants lorrains de partir au cours de l'été 2011 il n'en demeure pas moins que le coût résiduel d'un séjour pour des familles à revenus modestes reste encore trop élevé et que trop peu de messins sont pour l'instant concernés.

C'est pourquoi, la Ville de Metz, dans le cadre du Pôle Solidarité, a décidé de s'associer à l'opération en apportant une aide complémentaire au dispositif pour les familles messines bénéficiaires de bons CAF afin que leurs enfants puissent partir pour un premier séjour. Celle-ci sera fixée à 100 € pour un séjour allant jusqu'à 7 jours et à 160 € pour un séjour supérieur à 7 jours et concernera 100 enfants de 4 à 17 ans. Elle viendra compléter l'aide de la Région Lorraine de 80€ par séjour, de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, via les bons CAF, celle des Pupilles de l'Enseignement Public qui attribuent des bourses solidarité de 35 €. Ainsi, à titre d'exemple, pour un séjour de 12 jours d'un coût total de 730€, il resterait à la charge d'une famille, bénéficiant des bons CAF à taux maximum, un solde à payer de 195 €.

Ce partenariat fait l'objet d'une convention tripartite entre la Ville de Metz, le CCAS et l'association Jeunesse au Plein Air précisant le rôle de chacun : La Ville de Metz, via le Service Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante, contribuera à la bonne mise en œuvre du dispositif sur le territoire, en termes notamment de ciblage des publics et de lien avec les associations de quartier, elle prendra également à sa charge une partie des frais de communication ; le CCAS, apportera les financements correspondant au versement des aides individuelles aux familles; enfin l'Association Jeunesse au Plein Air assurera la gestion de l'opération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les commissions compétentes entendues,

**CONSIDERANT** la volonté de la Ville de Metz de promouvoir les séjours en centres de vacances, espaces d'éveil et d'éducation à la citoyenneté et d'en favoriser l'égal accès à tous les enfants et adolescents,

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE** :

**DE S'ASSOCIER** au dispositif "Aide au premier départ en centre de vacances" mis en place par l'Association Jeunesse au Plein Air,

**D'APPROUVER** les modalités techniques et financières de mise en œuvre du dispositif telles que précisées dans la convention de partenariat Ville de Metz – CCAS – Jeunesse au Plein Air,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Service Animation, jeunesse, éducation populaire, vie étudiante.

Commissions : JEUNESSE et FINANCES.

Référence nomenclature «ACTES» : 8.2

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 43

Absents : 12

Dont excusés : 11

**Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE**